



Réforme du Lycée

Bachelier 2021 : Connaissances,
compétences et intégration
dans le supérieur





Introduction

Il n'y a plus de séries S, L ou ES. Le baccalauréat reposera, dès 2021, sur trois nouveaux types d'enseignements :

- Un **socle de culture commune**, « humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir » ;
- Des **disciplines de spécialité** choisies par les lycéens : trois en première puis deux en terminale (parmi celles déjà choisies en première) ;
- Un **accompagnement dans l'orientation** de la seconde à la terminale.





Introduction

- Les voies générale et technologique sont organisées en socle de culture commune, enseignements de spécialité et aide à l'orientation. Seule la voie technologique reste organisée en séries ; la série est alors déterminée par le choix des enseignements de spécialité.
- En classe de seconde (générale, technologique ou professionnelle), un test de positionnement aura lieu en début d'année en français et en mathématiques afin de proposer un accompagnement personnalisé.
- Tout au long de l'année, un accompagnement sera mis en place pour aider les lycéens à maîtriser leur expression écrite et orale.
- Enfin, 54 heures sont dévolues chaque année à l'aide à l'orientation, de la seconde à la terminale.





Plan

- I – Socle commun et enseignements de spécialités
- II – Les 12 enseignements de spécialités
- III – Les modalités d'évaluation
- IV – Le calendrier des épreuves
- V – Résumé des coefficients





I – SOCLE COMMUN ET ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS





A) La seconde

- Les élèves de Seconde générale et technologique suivent les mêmes enseignements communs.
 - Français : 4h
 - Histoire-géographie : 3h
 - LVA et LVB : 5h30
 - Mathématiques : 4h
 - Physique-chimie : 3h
 - Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
 - Éducation physique et sportive : 2h
 - Enseignement moral et civique : 18h annuelles
- 2 nouveaux enseignements obligatoires :
 - Sciences économiques et sociales : 1h30
 - Sciences numériques et technologie : 1h30
- Orientation : 54h réparties sur l'année





A) La seconde

- Tous les élèves de Seconde générale et technologique peuvent choisir au maximum deux enseignements optionnels, non obligatoires.
- C'est le choix de cette (ou ces) option(s) qui détermine, le cas échéant, si l'élève est considéré en seconde générale ou en seconde technologique.
- **enseignements optionnels généraux :**
 - Langues et Cultures de l'Antiquité (latin ou grec) : 3h *
 - Langue vivante C : 3h
 - Arts : 3h
 - EPS : 3h
 - Arts du cirque : 6h
- * **Exception :** L'enseignement optionnel de LCA est cumulable
- **enseignements optionnels technologiques :**
 - Management et gestion : 1h30
 - Santé social : 1h30
 - Biotechnologies : 1h30
 - Sciences de laboratoire : 1h30
 - Sciences de l'ingénieur : 1h30
 - Création et innovation technologiques : 1h30
 - Création et culture – design Atelier artistique : 6h
 - Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre : 6h





A) La seconde (orientation)

- Le choix des 3 spécialités de la classe de première est à faire à la fin du deuxième trimestre de seconde en soumettant 4 souhaits de spécialité par la « fiche dialogue ».
- Le conseil de classe du deuxième trimestre émet des recommandations sur ces souhaits de spécialité.
- Il revient au conseil de classe du troisième trimestre de se prononcer sur ce choix. Exceptions : les séries STHR (hôtellerie) et S2TMD (Théâtre, Musique, Danse) se choisissent dès la classe de troisième.





B) La première

Les enseignements de première comportent :

- les enseignements communs
- les enseignements de spécialité
- les éventuels enseignements optionnels
- les 54 heures d'orientation à répartir sur l'année (en moyenne 1h30 par semaine).

Voir détails concernant les filières technologiques et professionnelles en dernière diapo.





B) La première générale

Enseignements communs :

- Français : 4h (3h en technologique)
- Histoire-géographie : 3h (1h30 en technologique)
- LVA et LVB : 4h30 (4h en technologique)
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h (Mathématiques 3h en technologique)
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles (18h30 en technologique)





B) La première générale

Enseignements de spécialité en Première générale :
(3 au choix, 4 heures hebdomadaires par spécialité)

- Arts
- Biologie-écologie (uniquement dans les lycées agricoles)
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Littératures et langues et cultures de l'Antiquité
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales





B) La première générale

Enseignements optionnels : (1 parmi la liste suivante)

- Langue vivante C
- LCA (Langues et Culture de l'Antiquité) latin ou grec
- Education physique et sportive
- Arts
- Langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques sociales et culturelles





C) La terminale

- En terminale, le socle commun évolue : les 4h de français sont remplacées par 4h de philosophie, et le temps des langues passe de 4h30 à 4h.
- Le volume horaire des spécialités reste à 12, même avec le retrait obligatoire d'une spécialité, car chaque enseignement de spécialité passe de 4 à 6 heures de cours hebdomadaires.
- À cela s'ajoutent les 54h d'orientation à répartir sur l'année (en moyenne 1h30 par semaine).

Voir détails concernant les filières technologiques et professionnelles en dernière diapo.





C) La terminale Générale

L'élève peut conserver son enseignement optionnel de première et peut choisir un enseignement optionnel supplémentaire parmi :

- Mathématiques complémentaires : 3h de maths pour les élèves qui arrêtent la spécialité mathématiques s'ils l'avaient en première, ou pour les élèves qui ne l'avaient pas suivie (une remise à niveau est alors nécessaire, mais n'est pas disponible partout).
- Mathématiques expertes : 3h de maths pour ceux qui poursuivent la spécialité (ils ont ainsi 9h de maths par semaine).
- Droits et grands enjeux du monde contemporain.





II - Les 12 enseignements de spécialité de filière générale





Un changement de spécialité entre la première et la terminale est possible, mais ne pourra se faire que de façon très exceptionnelle, avec l'avis du conseil de classe.

Voir détail des programmes :
<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812>

Les douze enseignements de spécialité en filière générale :

- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-Chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, Littérature et Philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Littérature, langues et cultures de l'antiquité
- Sciences économiques et sociales
- Biologie-écologie
- Arts





III – LES MODALITÉS D'ÉVALUATION





A) Répartition contrôle continu et contrôle terminal

- La note finale du bac se compose maintenant (filière générale et technologique) :
 - à 40% des notes de contrôle continu
 - à 60% des notes d'épreuves terminales





B) Le contrôle continu

- Le contrôle continu est organisé en trois sessions d'épreuves communes (deux en première et une en terminale) afin d'évaluer l'élève dans les matières du socle commun et dans la spécialité que l'élève ne suivra pas en terminale.
- Bien que passées en classe, ce sont des épreuves officielles, avec des sujets communs issus d'une banque nationale (choisis par les équipes pédagogiques) et suivies d'une convocation individuelle et nominative. Les copies sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève et sont anonymes.
- Les notes des épreuves communes représentent 30% de la note finale du bac et les bulletins de notes de première et de terminale comptent pour 10% de la note finale.





C) Le contrôle terminal

- En première, les épreuves anticipées de français sont conservées, orale et écrite. Elles ont toujours lieu à la fin de l'année.
- En terminale, quatre épreuves ont lieu : deux pour les enseignements de spécialité, une pour l'épreuve de philosophie, et une pour le grand oral.





Détails du grand oral


- Le candidat présente au jury deux questions préparées avec ses professeurs pendant les cours de spécialité. Elles portent sur les deux spécialités, soit prises isolément, soit transversalement. En voie technologique, ces questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie.
- Le jury choisit une de ces deux questions. Le candidat a ensuite 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et créer, s'il le souhaite, un support à donner au jury (il n'est pas évalué).
- L'épreuve se déroule en 3 temps :
 - Pendant 5 minutes, le candidat présente la question choisie et y répond. Le jury évalue son argumentation et ses qualités de présentation. L'exposé se déroule sans notes et debout, sauf besoins spécifiques.
 - Ensuite, pendant 10 minutes, le jury échange avec le candidat et évalue ses compétences argumentatives et la solidité de ses connaissances liées au programme des spécialités suivies en classe de première et terminale.
 - Les 5 dernières minutes d'échanges avec le jury portent sur le projet d'orientation du candidat. Le candidat montre que la question traitée a participé à la maturation de son projet de poursuite d'études, et même de son projet professionnel.





IV – LE CALENDRIER DES ÉPREUVES





A) Calendrier des EC (évaluations communes, ex-E3C)

- Trois sessions d'épreuves communes sont organisées en première et en terminale. Chaque épreuve dure 2 heures et a pour coefficient 5.
- L'EPS est évaluée tout au long de l'année de terminale.
- Les enseignements optionnels, facultatifs, n'ont pas d'épreuves, et n'apportent plus de points bonus au bac. Seules exceptions, le latin et le grec seront évaluées en contrôle continu selon la moyenne des notes de première et terminale (chaque point au-dessus de dix sera multiplié par trois (coefficient 3)). Seule une des deux langues pourra être comptée : en cas de 20/20 l'élève peut avoir au maximum 20.3/20 au bac.





A) Calendrier des EC (évaluations communes, ex-E3C)

- 1ère session : entre le 20 janvier et mi-mars en première (deuxième trimestre).

Tous les élèves de première passent des épreuves d'histoire-géographie, de LVA et de LVB. Les premières de la voie technologique passent aussi une épreuve de mathématiques.

- 2ème session : entre avril et mi-juin en première (troisième trimestre).

Tous les élèves de première passent des épreuves d'histoire-géographie, de LVA, de LVB et la spécialité non conservée en terminale. Les élèves de la voie technologique passent aussi une épreuve de mathématiques. Ceux de la voie générale passent une épreuve d'enseignement scientifique.

- 3ème session : au troisième trimestre de terminale.

Tous les élèves passent une épreuve d'histoire-géographie, de LVA et de LVB. Les élèves de la voie technologique passent une épreuve de mathématiques, et ceux de la voie générale passent l'enseignement scientifique.





B) Calendrier du contrôle terminal

- Les épreuves anticipées de français ont lieu à la fin de l'année de première.
- Les deux épreuves de spécialité ont lieu à la fin du mois de mars de terminale.
- L'épreuve de philosophie et le grand oral ont lieu au mois de juin de terminale.





C) Le rattrapage

- Les élèves obtenant une note égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20 à la première série d'épreuves du baccalauréat peuvent demander un rattrapage.
- Il consiste en deux épreuves orales. Le candidat est interrogé dans les enseignements qui ont fait l'objet d'une épreuve terminale écrite : français, philosophie, et ses deux enseignements de spécialité.
- Si les notes obtenues à l'oral sont supérieures aux notes initiales obtenues à l'écrit dans ces enseignements, elles s'y substituent, et le jury recalcule la note globale à l'examen en tenant compte de la meilleure note dans chaque enseignement.



V – RÉSUMÉ DES COEFFICIENTS



Le futur baccalauréat sera noté sur un total de 2000 points. Il faut donc obtenir 1000 points.

Voici une synthèse de ces différents coefficients (leur somme fait 100, chaque coefficient peut donc être vu comme le poids que représente l'épreuve en pourcentage).

- Total des épreuves finales : coefficient 60
 - Français, écrit : coef 5
 - Français, oral : coef 5
 - Philosophie : coef 8
 - Grand oral : coef 10
 - Spécialité n° 1 : coef 16
 - Spécialité n° 2 : coef 16
- Total des épreuves communes de contrôle continu : coefficient 30
 - Histoire-Géographie (3 sessions d'EC) : coef 5
 - Langue vivante A (3 sessions d'EC) : coef 5
 - Langue vivante B (3 sessions d'EC) : coef 5
 - Enseignement scientifique (2 sessions d'EC) : coef 5
 - EPS (en contrôle continu et juste en terminale) : coef 5
 - Spécialité abandonnée en première : coef 5
 - Les Options (points au-dessus de la moyenne, seulement pour grec et latin) : coef 3





- Les bulletins scolaires comptent coefficient 10 pour la moyenne de toutes les matières (y compris les enseignements facultatifs). Ce coefficient 10 se divise en un coefficient 5 pour *la moyenne des moyennes* de tous les enseignements de première et d'un coefficient 5 pour la *moyenne des moyennes* de tous les enseignements de terminale.
- Les matières sont donc toutes évaluées deux fois : une fois par le professeur lui-même via les bulletins scolaires (poids 10 %) et une seconde fois par un autre professeur, soit en EC, soit en épreuves finales.
- La seule différence, en filière technologique, est que le grand oral a un coefficient plus fort (14) et la Philosophie un coefficient moins fort (4).





Liens utiles

- Présentation générale de la réforme :
<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/2021-la-reforme-du-baccalaureat/Baccalaureat-general-qu-est-ce-qui-change>
- Programmes détaillés des matières des filières générales et technologiques :
[Programme officiel des matières de filière générale et technologique](#)

Filière générale

- Infographie sur les épreuves en filière générale (matières, coefficients...) :
[Infographie Onisep](#)

Filière technologique

- Organisation et spécialités des filières technologiques :
<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/2021-la-reforme-du-baccalaureat/Du-nouveau-pour-le-baccalaureat-technologique>
- Infographie sur les épreuves en filière technologique (matières, coefficients...) :
[Infographie Onisep](#)

Filière professionnelle

- Organisation, spécialités et programmes détaillés des filières professionnelles :
<https://eduscol.education.fr/cid46463/programmes.html#lien1>

